RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2026 à 20 h

Finances, Commande publique, Affaires juridiques et Citoyenneté

Citoyenneté

14. Recours à la Poste pour le recensement de la population (modification de la délibération du 28.09.2026)

Marie-Odile MOREL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2122-22 ;

Vu la loi no 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité, notamment son article 156;

Vu le décret no 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population, notamment son article 2 ;

Vu le décret no 2024-1124 du 4 décembre 2024 relatif aux agents recenseurs ;

Vu la délibération en date du 28 septembre 2026 concernant le recensement 2027,

Considérant les éléments rapportés par la Poste le 02 octobre 2026 relatifs au coût du recensement de la population, qui se trouve modifié du fait de la péremption du devis initial ;

Considérant le nouveau devis qui nous a été communiqué par message électronique le 02 octobre 2026 ;

Considérant la garantie faite par la Poste selon laquelle la collectivité bénéficiera d'un avoir de 3.68% du montant facturé, afin que le montant de la facture finale soit conforme au devis initial.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Affaires Juridiques et Citoyenneté » du 19 octobre 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 22 octobre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestation avec la Poste s'élevant à un montant de **16 819, 92 euros contre 16 200 euros TTC** prévus initialement et permettant à des agents de la Poste de réaliser la collecte recensement entre le 21 janvier et le 27 février 2027 et de prendre part à l'ensemble des réunions nécessaires et obligatoires de formation et de préparation ayant lieu en amont (dès décembre 2026).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261108-14DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	03
Vote Pour	47	03
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

Certifié par youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 03
Nombre de membre absent : 0

Le 02 novembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 26 octobre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 26 octobre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Maïlys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina		☒		Jérémie MARIE
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

MARIE Jérémie	☒			
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre	☒			
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel		☒		Jacques SALLARD
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy		☒		Pascale KINIC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication